



PROXANIL

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 18/05/2010

Date de révision: 05/05/2014

Remplace la fiche: 19/11/2013

Version: 11.3

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : PROXANIL
Code du produit : CA701724
Synonymes : Propamocarb 400 g/L + Cymoxanil 50 g/L SC

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Pesticide
Agriculture.
Utilisation de la substance/mélange : Fongicide

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

AGRI PHAR S.A.
Rue de Renory, 26/1
B-4102 Ougrée - Belgium
T +32 (0)4 385 97 11 - F +32 (0)4 385 97 49
info@agriphar.com - <http://www.agriphar.com>

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32 (0)4 385 97 11 (8h - 16h35)
112 (Numéro d'urgence européen)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
BELGIUM	Centre Anti-Poisons/Antigifocentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B - 1120 Brussels	+32 70 245 245
Worldwide	WHO	http://www.who.int/gho/phe/chemical_safety/poisons_centres/en/index.html	

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Sens. 1 H317

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

R43

R52/53

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

PROXANIL

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP)	: Attention
Composants dangereux	: Propamocarb HCl, 2-cyano-N-[(éthylamino)carbonyl]-2-(méthoxyimino)acétamide, cymoxanil
Mentions de danger (CLP)	: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
Conseils de prudence (CLP)	: P261 - Éviter de respirer les vapeurs P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de protection P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin P501 - Éliminer le contenu/récipient dans Directives nationales
Phrases EUH	: EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement EUH208 - Contient propamocarb HCl; cymoxanil. Peut produire une réaction allergique
Mesures de sécurité PPP	: SP 1 - SP1- Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./ Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Propamocarb HCl	(n° CAS)25606-41-1 (Numéro CE)247-125-9	38 - 41.1	R43
2-cyano-N-[(éthylamino)carbonyl]-2-(méthoxyimino)acétamide, cymoxanil	(n° CAS)57966-95-7 (Numéro CE)261-043-0 (Numéro index)616-035-00-5	4 - 5	Xn; R22 R43 N; R50/53

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Propamocarb HCl	(n° CAS)25606-41-1 (Numéro CE)247-125-9	38 - 41.1	Skin Sens. 1, H317
2-cyano-N-[(éthylamino)carbonyl]-2-(méthoxyimino)acétamide, cymoxanil	(n° CAS)57966-95-7 (Numéro CE)261-043-0 (Numéro index)616-035-00-5	4 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Premiers soins après inhalation	: EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaises respiratoires, administrer de l'oxygène. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtements souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec d'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas provoquer de vomissement. Appeler aussitôt un médecin.

PROXANIL

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO₂). Jet d'eau en aspersion.
Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
Instructions de lutte contre l'incendie : Evacuer et restreindre l'accès. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.
Protection en cas d'incendie : Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.
Autres informations : L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : En présence de fuites ou d'épandages, seules les personnes correctement protégées pourront demeurer dans la zone.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux ou du visage. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Procédures d'urgence : Évacuer la zone. Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières et/ou de vapeurs. Appeler un expert. Ecarter toute source éventuelle d'ignition.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Empêcher toute propagation dans les égouts. Contenir et recouvrir les grandes quantités répandues en les mélangeant à des solides granulés inertes.
Procédés de nettoyage : Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié.
Autres informations : Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.4. Référence à d'autres sections

Contrôles de l'exposition/protection individuelle. Considérations relatives à l'élimination.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Température de manipulation : à température ambiante
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

PROXANIL

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Veiller à une bonne mise à la terre. Utiliser des installations, appareillages, dispositifs d'aspiration, outillage, etc équipés d'une protection antidéflagrante.
Conditions de stockage	: Protéger des radiations solaires directes.
Produits incompatibles	: Acide fort. Bases fortes. Agents oxydants, fortes.
Durée de stockage maximale	: 2 année(s)
Température de stockage	: Protéger du gel
Lieu de stockage	: Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Prévoir un bassin de rétention, par exemple une fosse sans écoulement.
Matériaux d'emballage	: Conserver uniquement dans les récipients d'origine. Conserver sous clé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle : Gants. Masque à gaz. Lunettes de sécurité.



Protection des mains	: Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. NBR (Caoutchouc nitrile). Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.
Protection oculaire	: Masque facial. Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité.
Protection de la peau et du corps	: Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation.
Protection des voies respiratoires	: Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
Autres informations	: Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

PROXANIL

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: visqueux. opaque.
Couleur	: gris.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 2.27
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 103 °C
Point d'éclair	: > 103 °C Pas de point d'éclair - la mesure a été effectuée jusqu'à la température d'ébullition.
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: > 430 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1.085 g/ml (20°C)
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 900 cP
Propriétés explosives	: non explosif.
Propriétés comburantes	: non comburant.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Exposé à la chaleur, peut subir une décomposition libérant des gaz dangereux.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales. Voir la section 10.1 Réactivité.

10.4. Conditions à éviter

Protéger des radiations solaires directes. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Acide fort. Bases fortes. Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Chauffé jusqu'au point de décomposition, libère des fumées dangereuses. Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone. Oxydes nitriques (NO_x).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

PROXANIL	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 4000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5 mg/l/4h

2-cyano-N-[(éthylamino)carbonyl]-2-(méthoxyimino)acétamide, cymoxanil (57966-95-7)

DL50 orale rat	960 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg

PROXANIL

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

2-cyano-N-[(éthylamino)carbonyl]-2-(méthoxyimino)acétamide, cymoxanil (57966-95-7)	
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5.6 mg/l/4h
ATE CLP (voie orale)	500.000 mg/kg de poids corporel

Propamocarb HCl (25606-41-1)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 2.27
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé pH: 2.27
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

PROXANIL	
CL50 poisson 1	1000 mg/l (96h Cyprinus carpio)
CE50 Daphnia 1	590 mg/l (48h Daphnia magna)
ErC50 (algues)	190 mg/l (72h Selenastrum capricornutum)

2-cyano-N-[(éthylamino)carbonyl]-2-(méthoxyimino)acétamide, cymoxanil (57966-95-7)	
CL50 poisson 1	61 mg/l (96h Oncorhynchus mykiss)
CE50 Daphnia 1	27 mg/l (48h Daphnia magna)
CL50 poissons 2	29 mg/l (96h Lepomis macrochirus)
ErC50 (algues)	0.122 mg/l (Anabaena flos-aquae)

Propamocarb HCl (25606-41-1)	
CL50 poisson 1	> 99 mg/l (96h Oncorhynchus mykiss)
CE50 Daphnia 1	> 100 mg/l (48h Daphnia magna)
CL50 poissons 2	> 92 (96h Lepomis macrochirus)
ErC50 (algues)	> 85 mg/l (72h Pseudokirchneriella subcapitata)
CEr50 (autres plantes aquatiques)	> 18 mg/l (14j Lemna Gibba)
NOEC (chronique)	> 6.3 mg/l (32d Lepomis macrochirus)

12.2. Persistance et dégradabilité

2-cyano-N-[(éthylamino)carbonyl]-2-(méthoxyimino)acétamide, cymoxanil (57966-95-7)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.

Propamocarb HCl (25606-41-1)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

2-cyano-N-[(éthylamino)carbonyl]-2-(méthoxyimino)acétamide, cymoxanil (57966-95-7)	
Log Pow	0.67 (pH=7; 20°C)

Propamocarb HCl (25606-41-1)	
BCF poissons 1	3.2 - 4.7 mg/g
Log Pow	-1.36
Potentiel de bioaccumulation	Il ne se produit aucune bioaccumulation significative.

PROXANIL

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

12.4. Mobilité dans le sol

PROXANIL

Tension de surface 28.4 mN/m (EEC A5)

2-cyano-N-[(éthylamino)carbonyl]-2-(méthoxyimino)acétamide, cymoxanil (57966-95-7)

Tension de surface 68.7 mN/m (19°C)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets : Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Indications complémentaires : Ne pas laisser les produits et/ou leur récipient s'échapper dans les eaux naturelles. (Ne pas nettoyer les appareils d'application à proximité des eaux de surface. Empêcher les infiltrations dans le sous-sol et les égouts.). Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR) : Non soumis

14.6.2. Transport maritime

Règlement du transport (IMDG) : Non soumis

14.6.3. Transport aérien

Règlement du transport (IATA) : Non soumis

14.6.4. Transport par voie fluviale

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

Seveso Information :

PROXANIL

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement:

	Remplace la fiche	Modifié	
	Indications de changement	Enlevé	
	Date de révision	Modifié	

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie de danger 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1
H302	Nocif en cas d'ingestion
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R22	Nocif en cas d'ingestion
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
N	Dangereux pour l'environnement
Xn	Nocif

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit